Avis public

Montréal-Nord
Montréal

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT R.R.1562.012
RÈGLEMENT RGCA13-10-0007

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2013, le conseil d'arrondissement a adopté, le règlement R.R.1562.012 afin de modifier diverses dispositions du règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en liens avec l'usage «lieu de culte», et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2013, le conseil d'arrondissement a adopté, le règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 4 avril 2013, date inscrite aux certificats de conformité et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

Fait à Montréal,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 16 avril 2013.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement